

Diagnostic électrique

Posté par:

Publiée le : 23/03/2009 15:21:01

[1 - Diagnostic electricité : Synthèse](#) [2 - Diagnostic de sécurité électrique obligatoire](#) [3 - Ce que dit la loi](#) [4 - Ce que vous devez savoir pour vivre en sécurité avec votre installation électrique](#) **Vérification de l'état de l'installation intérieure d'électricité au regard des exigences de sécurité. Existence et caractéristiques d'un appareil général de commande et de protection.**



L'état de l'installation intérieure d'électricité identifie :

les matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension ;

les conducteurs non protégés mécaniquement.

Validité : 3 ans

Références réglementaires : Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation Norme XPC 16 - 600 du 08/2007

